



Le LUNDI 17 DECEMBRE 2007, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

## **BUDGETS SUPPLEMENTAIRES**

### **➤ Budget Supplémentaire 2007 - BUDGET GENERAL**

Le Budget Supplémentaire 2007 s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 401 077 €, à hauteur de 494 356 € pour la section de fonctionnement et 2 906 721 € pour la section d'investissement.

### **➤ Budget Supplémentaire 2007 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL**

Le Budget Supplémentaire 2007 du Camping s'équilibre en dépenses et en recettes à 66 360 €, à hauteur de - 5 662 € pour la section de fonctionnement et 66 360 € pour la section d'investissement.

### **➤ Adhésion de la Commune à la plateforme communautaire FINANCE ACTIVE pour la gestion de la dette et analyse financière**

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est adhérente à Finance Active pour gérer sa dette depuis le 22 novembre 2004. Compte tenu de sa grande satisfaction de ce nouveau concept de logiciels en ligne qui associe en plus des prestations de saisie d'information, des audits et des conseils réguliers sur les perspectives d'opportunité de re-négociation de l'encours en fonction de l'évolution des marchés financiers, la Communauté d'agglomération a voulu élargir cette offre à ses communes membres sur la base du volontariat.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la plateforme communautaire FINANCE ACTIVE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les Droits d'accès à ces services, soit 3 225 €, seront remboursés annuellement à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

**➤ Prorogation de la convention d'avance de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, pour 12 mois supplémentaires afin de couvrir les besoins sur l'exercice 2008. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un montant maximum de 1 M €. Le taux retenu est le T4M.**

➤ **Subventions exceptionnelles et participations financières diverses pour l'exercice 2007**

200 € pour le Club de Badminton pour l'achat de tenues sportives

250 € pour l'association des Amis de la Bibliothèque pour l'exposition « Les Jardins »

150 € pour l'association « Le Pont des Ludes » pour la création d'une ludothèque

20 € pour la cotisation au Comité d'expansion économique de la Haute-Loire

10 € pour la cotisation d'adhésion à l'association « Le Pont des Ludes »

➤ **Subvention à « Sports-Loisirs-Culture – Profession 43 »**

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal avait confirmé la décision d'accompagnement et de soutien des aides à l'emploi sportif en fixant la participation financière de la collectivité à 1,70 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles pour un poste d'éducateur sportif.

La subvention versée à SLC pour 2007 ressort à 4 511,67 €.

3 clubs sportifs bénéficient de cette aide financière de la commune : Les Sauveteurs Brivois – le Tennis club de Brives et le Judo club.

La subvention 2008 est estimée à 4 651,20 €

➤ **Subvention de fonctionnement pour la CRECHE MUNICIPALE « La Petite Maison Bleue » - exercice 2008**

La subvention de fonctionnement prévisionnelle d'équilibre pour l'exercice 2008 est estimée à **90 000 €** établie sur la base du montant versé en 2007 (82 300 €) augmenté au regard des critères de dégressivité liés au nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

➤ **Convention avec le Collège de Corsac pour la fourniture des repas des cantines scolaires : Avenant N° 08**

Le prix d'achat du repas auprès du Collège de Corsac passe de 2,95 € à **3 €** (19.68 F) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008, soit une augmentation de + 1,69 %.

Le tarif du ticket cantine pour les enfants de BRIVES (ou enfants dont un parent travaille sur la commune) passe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de 2 € à 2.04 € (13.38 F). La différence entre le prix d'achat et le prix de vente fait l'objet d'une prise en charge par la commune sous forme d'une subvention versée à la caisse des écoles.

➤ **CAISSE DES ECOLES : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2008**

La subvention de fonctionnement prévisionnelle d'équilibre pour l'exercice 2008 s'élève à la somme de **47 598 €** (312 222.41F).

A noter que les effectifs à la rentrée scolaire 2007 / 2008 ressortent à 432 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune (contre 415 en 2006 / 2007) et que le budget primitif 2008 de la Caisse des Ecoles s'équilibre à hauteur de 112 247 € soit 736 292.05F.

➤ **Subvention aux Etablissements Scolaires Privés – année 2008**

**33 553 €** pour l'Ecole privée « Les Eaux Vives » (+2 %)

soit 328.95 € par enfant pour un effectif global de 102 élèves

**22 960 €** pour l'Ecole privée « Primaire La Chartreuse » (+2 %)

soit 306.13 € par enfant pour un effectif global de 75 élèves

➤ **Aides aux vacances et aux activités scolaires et périscolaires pour l'année 2008, pour les enfants de la Commune**

1 – Aide aux vacances versées aux organisateurs	
* Colonies (avec hébergement)	4,57 €/ jour / enfant brivois
* Centres de Loisirs (sans hébergement)	3,87 € jour / enfant brivois
* Aide à la ½ journée	1,77 € jour / enfant brivois
2 – Aide aux activités scolaires et périscolaires (maternelles et élémentaires)	
* pour les écoles de la commune	6,47 €/ jour / enfant brivois
* pour les brivois scolarisés à l'extérieur	4,57 € jour / enfant brivois
3 – Aide aux collèges	4,57 €/ jour / enfant brivois
+ 21,22 € / enfant brivois / an pour les collèges de Brives	

➤ **Approbation du Régime Indemnitare alloué au personnel municipal**

Les Membres du Conseil Municipal ont adopté les nouvelles mesures relatives au régime indemnitaire alloué aux employés municipaux. Ces nouvelles modalités d'application entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Monsieur le Maire a été autorisé à inscrire les crédits nécessaires au BP 2008 sur la base des crédits globaux calculés par suite des nouvelles dispositions.

Monsieur le Maire a reçu délégation pour toutes les décisions et actes relevant des attributions individuelles.

➤ **Camping Municipal d'Audinet : Recrutement d'agents contractuels pour la saison 2008, ouverture fixée au 2 mai 2008**

1 – **un gérant salarié**, à temps complet, qui aura en charge les missions suivantes : gestion des arrivées, des départs et des réservations, gestion administrative et comptable des recettes en sa qualité de régisseur des recettes du Camping, responsable du fonctionnement général du Camping et du personnel mis à sa disposition, accueil du public et entretien des installations en fonction des besoins

Ce contrat de travail sera établi pour la période du 21 avril 2008 au 19 septembre 2008.

2 – **un adjoint au régisseur** (préposé), à temps non complet (20h00), pour la durée d'ouverture du camping, et qui aura en charge d'assister le régisseur dans toutes ses missions.

Ce contrat de travail sera établi pour la période du 2 mai 2008 au 15 septembre 2008.

3 – **un agent d'entretien contractuel**, à temps non complet (20h00), qui sera chargé exclusivement de l'entretien des installations, notamment la remise en état journalière des sanitaires et occasionnellement en cas de besoin le nettoyage des mobiles homes, bungalows et caravanes.

Cet agent sera recruté dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) établi pour une période de 6 mois, à compter du 14 avril 2008, sur la base d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

4 – **un agent contractuel** (poste réservé en principe à 1 jeune étudiant) à temps complet pour assurer un renfort du régisseur et de son adjoint sur la période de forte fréquentation

Ce contrat de travail sera établi pour la période du 14 juin 2008 au 17 août 2008.

5 – **un agent d'animation contractuel** à temps non complet (23h00), titulaire du B.A.F.A., pour 6 semaines du 07 juillet au 17 août 2008.

➤ **Approbation des tarifs de location 2008 pour le Camping Municipal d'Audinet. Les tarifs peuvent être consultés en Mairie.**

➤ **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2008.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2008, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2007, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

➤ **Convention avec GAZ DE France pour la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages gaz, objet de la concession de distribution publique**

L'objet de cette convention est de définir les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux gaz entre le concessionnaire et la commune de BRIVES CHARENSAC. Les données fournies par le concessionnaire décrivent les ouvrages concédés en l'état des dernières mises à jour de sa représentation cartographique, laquelle a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN géoréférencés pour lesquels le concessionnaire a acquis le droit d'usage.

La représentation informatisée des ouvrages concédés est fournie par le concessionnaire à l'usage exclusif du concédant dans le cadre de ses droits de contrôle de la concession. Elle ne peut être ni reproduite, ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales. Lorsqu'elle a recours à un prestataire, la commune fait signer par celui-ci un acte d'engagement sur les conditions d'utilisation des données.

➤ **Travaux de réhabilitation du Gymnase de Corsac : signature d'un marché complémentaire avec l'entreprise ODTP 43 pour le lot N°1 « Démolition – terrassement - maçonnerie »**

Au vu de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres rendu le 5 décembre le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un marché complémentaire au lot N°1 « Démolition – terrassement - maçonnerie » avec l'entreprise ODTP 43 pour un montant de 7 904.00 € HT.

**➤ Avis favorable du Conseil Municipal sur la réalisation d'un ouvrage de franchissement de la Loire sur les Communes de BRIVES CHARENSAC et du MONTEIL dans le cadre du contournement du PUY EN VELAY**

➤ **Subvention d'équipement à l'Association « Le Pont des Ludes »**

Par délibération en date du 18 octobre dernier, les Membres du Conseil Municipal s'étaient prononcés favorablement pour l'adhésion de la Commune à l'association « Le Pont des Ludes », structure associative mise en place pour assurer la gestion d'une ludothèque dans les locaux de la Maison pour Tous. Suite à la demande de sa Présidente, le Conseil Municipal a décidé de l'octroi d'une subvention d'équipement de 7 500 € aux fins de participer au financement des achats de jeux de l'association. Le Département et la Communauté d'Agglomération ont été sollicités pour le même montant étant précisé que la Caisse d'Allocations Familiales doit apporter 15 500 € de financement complémentaires.

Monsieur le Maire a été autorisé à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 2042 « Subventions d'équipements versées aux organismes de droit privé » du BS 2007.

En contrepartie, l'association s'engage à mettre en évidence le concours financier de la Commune, notamment en cas de publication de documents, d'organisation de manifestations publiques et devra justifier de l'emploi de ces fonds publics par la transmission du bilan définitif de son opération (plan de financement définitif – copie des factures acquittées – bilan comptable).